

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 62, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PAIX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestre.)

Pour Namur, 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.



N° 6.

SAMEDI.

7 JANVIER 1832.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 5 janvier.

Le roi n'était pas de retour hier soir de son voyage d'Anvers.

— Le docteur Automarchi quitte Bruxelles aujourd'hui ou demain, se rendant en Italie, pour de là regagner sa patrie.

— Le collège électoral du district de Hasselt est convoqué le 16 janvier à l'effet de procéder au remplacement de M. de Theux, nommé ministre de l'intérieur.

— Un cuirassier hollandais, du 2^e régiment, déserté de Maestricht avec armes, cheval et bagages, est arrivé hier soir en cette ville.

— Nous apprenons que M. de Potter va tenter une action en répétition contre ceux de ses collègues de l'ex-gouvernement provisoire belge qui ont profité de son absence pour s'emparer de 20 à 25,000 fr. de sa part dans l'indemnité allouée par le congrès. M. de Potter s'est dessaisi d'avance, en faveur des pauvres, des sommes qu'il parviendra à récupérer.

— On lit dans la correspondance particulière de l'*Indépendant* :
Londres, 3 janvier.

On a tenté, ces deux derniers jours, de prouver que l'empereur de Russie n'avait pas la moindre idée de refuser sa ratification au traité avec la Belgique et la Hollande; mais que son seul motif était de convaincre le roi de Hollande, par un délai, qu'il avait un sentiment hostile contre Léopold, et qu'il le manifesterait si l'occasion se présentait. J'ai pris aujourd'hui des renseignements à des sources officielles, et j'ai tout lieu de croire qu'une notification a été envoyée à ce gouvernement sur la détermination de l'empereur de Russie à cet égard. Cette résolution n'est certes pas un refus positif de ratification, mais elle est accompagnée d'observations qu'on peut regarder comme contenant des conditions de la part de S. M. russe. Je crois donc pouvoir les nommer un refus de ratification.

Depuis maintenant lever tout doute sur une création de pairs. Depuis un jour ou deux, lord Grey a visité le roi à Brighton, et lui a dit que les ministres ne pouvaient regarder l'acceptation du bill comme certaine, si on ne leur accordait une grande latitude à cet égard. On a présenté une liste de personnes éligibles à S. M., qui l'a cordialement approuvée. Je ne puis vous donner une liste exacte; mais lord John Russell est du nombre des nouveaux pairs.

On représente l'état de l'Irlande comme allant de mal en pis. On est sur le point d'y envoyer toutes les troupes disponibles. On m'informe que, peu après l'ouverture du parlement, le ministère sera forcé de proposer de nouvelles mesures coercitives au sujet de l'Irlande, semblables à celles proposées et retirées par M. Stanley.

La faillite de deux grandes maisons (celle d'un négociant des Indes, et celle de MM. Maberly et compagnie) a causé aujourd'hui une grande agitation dans la cité. La dernière maison a de grands rapports avec l'Ecosse, et on croit qu'elle entraînera la faillite de plusieurs banques écossaises.

Le bruit a circulé que le temps fixé pour l'expiration de l'armistice a été prolongé du consentement mutuel de toutes les grandes puissances.

La procédure relative aux émeutes de Bristol est entamée, mais aucune de ces affaires n'est encore terminée. Pour plus grande sécurité, on a mis sur pied les troupes et un nombre de constables spéciaux, afin d'éviter tout tumulte dans la ville.

— Le même journal ajoute :

Nous recevons, par voie extraordinaire, les journaux anglais du 3. Nous extrayons du *Courier* l'article suivant, qui mérite l'attention de nos lecteurs :

Il n'a transpiré ce matin aucune nouvelle étrangère de la moindre importance; les consolidés, qui hier était clos à 84 1/8, ont été ouverts au même taux.

Cependant une secousse considérable est survenue peu après et a fait tomber ce taux à 83 3/4 : on a annoncé que M. Maberly, d'Abington, avait suspendu ses paiemens; il a dit d'abord que les diverses maisons avec lesquelles il était en relation, seraient entraînées dans une ruine générale. Cependant, après information, nous sommes heureux d'apprendre que les branches les plus importantes, la manufacture de dentelles d'Aberdeen et de Montrose, ne sont pas sérieusement atteintes.

On dit que le montant des sommes pour lesquelles M. Maberly a cessé ses paiemens est très-considérable; et cela doit être, vu son intérêt dans les banques d'Ecosse, dans ses entreprises pour l'armée, son bazar de Portman-square, et, croyons-nous, plusieurs autres établissemens. Ce qui a encore augmenté la surprise, c'est la connaissance du fait suivant :

M. Maberly était, il y a peu de mois, en relation avec le gouverne-

ment français, pour l'achat d'une partie considérable des forêts de France, achat qui, s'il avait eu lieu, aurait nécessité une somme d'environ un million et demi sterling : il avait aussi, il y a peu de jours, tenté d'obtenir l'adjudication du nouvel emprunt belge. Nous craignons que sa déconfiture n'ait des suites cruelles.

NAMUR, 6 janvier.

Nous n'avons reçu aujourd'hui ni le *Courrier de l'Escaut*, ni l'*Observateur du Hainaut*, ni le *Politique*, ni le *Journal des Flandres*, ni le *Courrier Belge*. Il est rare qu'il ne nous manque pas plusieurs de nos journaux. Nous ne savons pas encore à qui la faute doit en être attribuée.

— La régence d'Anvers vient de publier son budget pour l'exercice de 1832. La population est évaluée à 73,233 âmes, d'après le recensement de 1829.

— Si l'on veut juger à quel point d'insolence l'impunité a amené le *Messageur de Gand*, il suffit de lire son n° 3 de 1832.

L'acharnement avec lequel cette feuille ordurière se plaît à attaquer M. de Lamberts, qui, en déplaisant aux vils écrivains du *Messageur* et de leurs partisans, n'a d'autre tort que d'opposer une barrière constante aux menées de l'orangisme, est une preuve que ce digne magistrat est une forte épine dans les pieds de ces coryphées des ennemis de la cause nationale.

Oui, c'est avec un sentiment plein d'indignation que nous disons que le contenu de l'article intitulé : *Audience de M. de Lamberts*, n'est qu'un tissu de mensonges; et nous le déclarons avec d'autant plus d'assurance que la personne qui trace ces lignes, assistait également à l'audience.

Un témoin oculaire.

De notre côté nous pouvons affirmer que le contenu de l'article du *Messageur* est entièrement dénué de fondement. Il faut qu'une cause soit bien désespérée pour que ses plus audacieux champions croient devoir la soutenir en dénigrant la vie privée des hommes dont ils redoutent le courage patriotique. Au reste, si le *Messageur* gagne ainsi les écus de son patron, il gagne par le même moyen l'aversion et le mépris de quiconque n'a pas entièrement abjuré tout sentiment d'honneur et de loyauté.

(Journ. des Flandres.)

— On écrit de Gand, 4 janvier :

On nous apprend de Calloo, que le bateau à vapeur, le *Curaçao*, qui stationnait devant le fort S^{te} Marie, a quitté ce parage le premier janvier pour remonter le fleuve avec les canonnières ennemies. Le 2, il est descendu, et a croisé long-temps entre le fort de Liefkenshoek et la *Pipe de Tabac*. On présume que ces évolutions avaient lieu dans le but de surveiller nos côtes, en l'absence des canonnières que le danger d'être prises par la glace oblige de tenir le large.

— On écrit de Ninove, 30 décembre :

« La police de notre ville vient de faire arrêter les nommés J. B. Roebks et Jean Philips, de la commune d'Etterbeck, au moment où ils échangeaient des pièces fausses d'un florin et de 2 fr. Ils ont été trouvés nantis de plusieurs pièces pareilles. Le bourgmestre d'Etterbeck, en ayant été prévenu à l'instant, a fait faire au domicile des prévenus les perquisitions nécessaires pour découvrir d'autres corps du délit.

— Il est entré, pendant le mois de décembre, dans le port d'Ostende, 62 navires, dont 13 venant d'Amsterdam et de Rotterdam, savoir : 1 sous pavillon français, 10 sous pavillon anglais et 2 sous pavillon hanovrien. Le nombre total des navires entrés pendant l'année entière, dans le même port, a été en 1830, de 430, et en 1831, de 681; donc 261 de plus dans l'année qui vient de finir.

— Les biens-fonds appartenant au prince Czartoryski, évalués à la somme de trente millions de florins, ont été partagés par l'empereur Nicolas entre dix généraux russes. Il ne reste plus au prince que quelques terres situées en Gallicie.

— Le grand couvent d'Oliva, un des plus considérables de l'ancienne Pologne, situé dans le district de Dantzic, a été supprimé par ordre du roi de Prusse. Le prier, M. Blühm, reste curé de la paroisse, et les revenus du monastère sont destinés à l'entretien des écoles publiques.

(Gaz. de Prusse.)

— On écrit de Rotterdam, 27 décembre :

Ce matin est parti d'ici pour Helvoet, afin de faire voile pour Batavia au premier vent favorable, le bâtiment *De Kook*, capitaine Flemming; c'est le premier bâtiment que fait partir pour nos possessions des Indes la maison de commerce qui a quitté Anvers il y a quelque temps pour venir s'établir en notre ville.

— On écrit d'Anvers, 4 janvier :

S. M. est arrivée hier au soir, vers 4 heures, à Anvers. Le roi s'était arrêté à Malines, pour y passer la revue des troupes qui y tiennent garnison. Cette revue a été très-brillante. S. M. a reçu le meilleur ac-

cueil. Le roi s'est retiré de bonne heure, après avoir reçu le gouverneur civil et le gouverneur militaire de la province.

Hier, à dix heures du soir, la musique de notre garde civique a donné au roi une sérénade. A la fin de chaque morceau, le peuple a fait entendre les cris répétés de *vive le roi!*

— La taxe dite *des pauvres*, imposée par la régence d'Anvers, avec l'approbation du régent, est l'objet de vives réclamations. Toutes les opinions sont unanimes sur l'inégalité et la mauvaise répartition de cet impôt. Les personnes dont les meubles ont été saisis par suite d'exécution de la part de la ville, doivent se réunir pour se concerter sur les moyens à prendre pour s'opposer à des poursuites ultérieures. C'est ce qui résulte d'une annonce insérée dans le *Journal d'Anvers* du 4 courant.

— Le *Courrier de la Meuse* contient l'article suivant :

La description que nous allons donner de Sunderland fera comprendre que l'existence du choléra dans cette ville, se conçoit plus facilement qu'on ne le pensait :

« La ville de Sunderland n'est pas envahie dans sa totalité par le choléra, et cette maladie même n'en occupe qu'une partie très-limitée. Sunderland est une ville de 40,000 habitans, très-commerçante, et qui est le siège d'une industrie admirable. On n'y trouve pas moins de huit cents bâtimens appartenant à des fabricans ou à de grands négocians. Ceux-ci et tous les gens aisés habitent deux paroisses situées sur une hauteur. Mais quant à toute la population pauvre, elle est entassée dans un autre quartier (la paroisse de Sunderland proprement dite); quartier situé dans un enfoncement près de la rivière, et entouré au nord, au sud et à l'est, par des hauteurs qui s'opposent à la circulation de l'air. La construction de la ville basse est elle-même disposée de manière à empêcher toute ventilation. Les maisons sont séparées par de misérables ruelles de trois à quatre pieds en carré, six à sept de hauteur, et chacune reçoit une famille qui y opère tous les actes de la vie et y prépare ses alimens avec le charbon de terre, au milieu d'une fumée telle qu'en plein midi on n'y voit que juste assez pour se conduire. Je suis entré plus d'une fois dans ces tristes demeures, et là, même avec une lumière, j'avais peine à apercevoir le malade couché souvent avec plusieurs autres personnes sur un sac rempli de plumes d'oie qui sert de lit à toute la famille; je ne le distinguais que par le froid glacial de son corps.

La paroisse de Sunderland contient 17,000 habitans, dont 14,000 sur la liste des pauvres, et qui reçoivent des secours non pas directement de la fabrique, mais d'un entrepreneur qui est intéressé à donner le moins possible. Au reste, ceux qui reçoivent ces secours ne peuvent même pas tous se procurer les misérables logemens dont je viens de parler; ils sont réunis dans une maison commune (poorhouse), le séjour le plus hideux que l'imagination puisse se figurer, surtout ce que l'on nomme l'infirmerie, pièce de 20 pieds en carré, autour de laquelle sont rangés des sacs de plumes. Sur ces sacs gisent pêle-mêle femmes, enfans, vieillards, presque tous moribonds et servis par d'autres pauvres que leurs propres souffrances rendent insensibles à celles de leurs semblables.

Dans toute la partie basse de Sunderland, il n'existe point de fosses d'aisances. Les immondices sont déposées ou jetées dans les rues; les bords de la rivière sont couverts d'une vase infecte et composée en grande partie de ces mêmes ordures. Cette incroyable malpropreté, le défaut complet de ventilation, enfin l'excessive misère de la population, sont, comme on le voit, éminemment favorables au développement ou à la propagation des maladies. Aussi les médecins de Sunderland ont-ils observé depuis long-temps qu'il ne passait pas d'année sans qu'il n'apparût quelque épidémie meurtrière, soit de typhus, soit de rougeole, soit de scarlatine.

VARIÉTÉS.

INVENTIONS ET DÉCOUVERTES.

On vend à Paris, rue St-Denis, n° 271, au premier, une cafetière, par laquelle le café se fait seul sans évaporation; la lampe s'éteint seule sitôt que le café est fait, l'eau se précipite d'elle-même et bouillonne sur le café, quoique la cafetière soit constamment couverte, ce qui donne un café fort et plein de tout son arôme. De plus son élégance en fait un meuble d'ornement.

— On vient de faire, à la fonderie royale de Saint-Gervais (Isère), une nouvelle épreuve de la résistance des fontes d'Allevard. Le résultat a dépassé ceux qu'on avait obtenus jusqu'à ce jour. La pièce n'a éclaté qu'au 61° coup, à la charge de 16 livres de poudre et de 13 boulets.

BIGARRURES.

Aurons-nous la paix? aurons-nous la guerre? demandait dernièrement lady Beaufort à M. le prince de Talleyrand. — Ni l'un ni l'autre, répondit le spirituel diplomate, il faut bien que la conférence de Londres vive.

— Il est charmant, ce Talleyrand; il a toujours quelque chose d'aimable à dire.

— Pour faire vivre cinq paresseux, il faut donc que des milliers d'individus meurent de faim; puisque ce n'est que cette incertitude cruelle qui tue le commerce.

— Les armemens continuent en Hollande. On y met sur pied complet de guerre les 4 régimens de cuirassiers. Des cavaliers russes destinés à remplir les cadres de ces régimens arrivent par le bateau à vapeur de llambourg. L'armée hollandaise se composera donc de Russes, de Prussiens et de Suisses.

— La terre est une mère féconde et prévoyante. En tout temps, en tout lieu, elle produit assez pour nourrir tous ses enfans; et si les uns manquent du nécessaire, c'est que les autres ont du superflu.

— Le parti orangiste est une montagne, disait un journaliste hollandais. Voilà cette montagne qui vient d'accoucher d'une souris dans le Luxembourg.

— Quand on fait paraître sur la scène des pantins et des polichinelles, on ne les conduit pas par la main; on ne les fait pas mouvoir sous les yeux du public: on se sert de ficelles qu'on cache autant que possible aux regards curieux.

— Quand M. de Villèle faisait voter ses 300, il faisait de même; il cachait la ficelle au public, et attendait l'heure du dîner pour donner son mot d'ordre.

— Casimir Périer ne se gêne pas tant: il dit publiquement à ses 300: *Attention!... debout, messieurs!* ce qui veut dire: votez comme je veux, ou bien vous n'aurez plus de places, plus de diners, plus de truffes.

— On obtient tout de certains hommes quand on les prend par les sentimens? — Non, par la bouche.

— La bouche!... quel gouffre!... tout sort de là!... tout entre par là!...

— Les hommes parlent pour et par la bouche!...

— Plus il entre de bonnes choses par la bouche, plus il en sort de mauvaises!

— Qu'est-ce qu'un électeur qui ne parle point selon sa conscience, mais d'après les diners auxquels il a été invité et les truffes qu'il a digérées? — Un dindon farci et truffé. (*Petit Homme Gris.*)

EXTERIEUR.

NOUVELLES DE HOLLANDE.

LL. AA. RR. le prince feld-maréchal et le prince Frédéric des Pays-Bas, se sont présentés à l'audience de gala que S. M. a donnée dimanche passé à l'occasion de la nouvelle année, décorés de la croix de bronze qu'on confectionne en ce moment des canons conquis à Hasselt. On sait que ces croix sont destinées à être distribuées aux troupes qui ont pris part à la campagne de dix jours. La remise en sera faite le plus tôt possible.

— Divers officiers et équipages de la marine de guerre ont offert un don en argent de 10,249, au roi qui a témoigné sa satisfaction à ce sujet.

— Dans la séance de la chambre des états généraux du 2 courant, le projet de loi relatif à la levée de la milice nationale a été adopté, après une courte discussion, par 44 voix contre 2.

— Dans la séance du 2 de ce mois la première chambre des états-généraux a adhéré au projet de loi foncier et aux projets de loi séparés sur les accises, savoir, sur le sel, le sucre, le distillé et le bétail.

P. S. Hier matin, la seconde chambre des états-généraux a voté le budget de 1833 s'élevant à 45 millions de florins, à la majorité de 44 voix contre 4.

FRANCE. — Paris, 4 janvier.

ÉPHÉMÉRIDES FRANÇAISES.

3 JANVIER.

1793 (14 nivôse an III). — *République française.* (Directoire.) — Déclaration signée à Pétersbourg, entre l'Autriche et la Russie, touchant le dernier démembrement de la Pologne, et les lots de ces deux puissances, ainsi que le lot réservé au roi de Prusse.

1799 (14 nivôse an VII). Consulat. (Napoléon Bonaparte, premier consul.) — Prise de Gaète. Le général Rey, n'ayant avec lui qu'un faible détachement, frappe de terreur 4 mille Napolitains renfermés dans cette place extrêmement forte et par sa position et par ses ouvrages. Ils la rendent, et avec elle 70 canons, 20 mortiers, 20 mille fusils, 100 milliers de poudre, et une immense quantité d'approvisionnement.

1804 (13 nivôse an IX). — Occupation de Vérone par les Français.

1809. — *Empire français.* — Combat de Frieros (une lieue de Villafranca, province de Léon, confins de la Gallice). L'arrière-garde des Anglais est défaite par le maréchal Soult. Une division espagnole met bas les armes.

NÉCROLOGIE DE 1831.

Souverains et princes. — Le roi de Sardaigne, le grand-duc Constantin, le magnat de Hongrie, le prince Borghèse, le prince régnant de Hohenzollern-Sigmaringen, la duchesse douairière de Saxe-Cobourg.

Pairs de France. — Davilliers (pendant les cent jours), le comte de Bully, le comte Latour-Maubourg, le comte de Montalembert, le marquis de Boisgelin, maréchal-de-camp; le duc d'Aumont, lieutenant-général.

Lieutenans-Généraux. — De Beaumont, marquis d'Autichamp, Gilot, le baron de Goguelat, Taponier, le comte de Mazelière, Dumoutier, Robert, vicomte Garbé.

Maréchaux-de-camp. — Pryvé, Ménard, Vergis, Carbé, le comte Lepelletier d'Aulnay, Ponchelon, de Gromety, Ducellier, Monnard.

Clergé (évêques). — Villeneuve, le baron Sébastiani de la Porta.

Députés. — Martin, Labbey de Pompières, Duvergier de Hauranne, père.

Anciens Députés. — Gaudin, Boisset, Balguerie jeune, Teulon, Béguin, Fulchiron, Eschasseriaux, le baron Goupil (du tribunal), Delacroix-Frainville, Lespinasse, Grégoire, Syriens de Mayrinac.

Présidens de chambre et procureurs-généraux. — Bruhan, Constant Caillaux, Daugoy-Desessarts, Gonguy, Favard de Langlade, Meiron, Margery (de la cour des comptes).

Juges. — De la Marnière; Alex. Joubert, Le Comte, Aimé Monteau, Castereau, Delacroix, Buisseau, Monclou-de-Villeneuve, Minier, Rataud, Reverdin, Bijou, Guérin de Villeton.

Administration. — Baron Séguier, consul; baron de Visme et Maussion, anciens préfets; comte de Fermon, ancien ministre d'état.

Barreau. — Letellier, Barot du Monteil, Maugeret, Rouillé.

Faculté de médecine. — Ellix, Bertrand, Doussin-Dubreuil, Ruette, Caille, Beauvisage, Legallois.

Institut. — Du Petit-Thouars, Cartelier, Yvard, le baron de Sané.

Peintres. — Melicot, Jutty, Milling, Coutanceau.

Auteurs et écrivains. — Emile Debreaux, La Mésangère, J. Pain, Sevelinges, Edmond Géraud, Victorin Fadbre, Félix Nogaret, baron de Chavanges.

Compositeur. — Kreutzer.

La chambre des députés, dans sa séance du 2 janvier, a adopté, par 211 voix contre 43, la loi relative aux membres de la Légion-d'Honneur nommés le 28 novembre dernier. La voici :

Art. 1^{er}. Les membres de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, nommés par ordonnance du 28 novembre 1831, qui, aux dates désignées pour chacun d'eux dans l'état annexé à ladite ordonnance, étaient sous-officiers ou soldats en activité de service dans les armées de terre ou de mer, et qui auront reçu leur brevet après avoir satisfait aux formalités prescrites par l'art. 2 de la même ordonnance, recevront, à compter du 1^{er} janvier 1832, le traitement annuel de 250 fr.

2. Il sera pourvu à cette dépense au moyen d'un prélèvement sur les fonds qui deviendront libres, par l'effet des extinctions dans les différens grades de l'ordre, à compter du 1^{er} janvier 1832.

Il est dérogé, à cet effet, à la disposition contenue en l'art. 6 de la loi du 6 juillet 1820, laquelle, après ledit prélèvement, reprendra son cours d'exécution.

— La partie du bâtiment de l'archevêché attenante au Trésor va être recouverte, si nous sommes bien informés : le devis a été donné aujourd'hui.

— Des médailles en plomb, à l'effigie de Henri V, enveloppées dans des proclamations carlistes, ont été, dit-on aussi, jetées dans les casernes.

Heureusement, le bon sens et le patriotisme des soldats saura faire justice de ces provocations. Nous aimons à croire qu'ils n'y verront qu'un moyen obligeant de leur fournir des bourres et des Balles contre l'étranger et les ennemis intérieurs de nos libertés.

(Le Vigilant de Seine-et-Oise.)

— Le directeur-général du Musée a l'honneur de prévenir messieurs les artistes que l'exposition publique de leurs ouvrages aura lieu dans le palais du Louvre, le 1^{er} avril prochain.

Les ouvrages seront reçus au bureau de la direction du Musée à dater du 1^{er} mars jusqu'au 15.

— D'après le tableau régulateur arrêté le 31 décembre, et que nous donnerons très-incessamment, le prix moyen du blé pour toute la France est de 22 fr. 18; il était le mois dernier de 23 fr. 52. La baisse a porté surtout sur les marchés de Gray, St-Laurent, le Grand-Temps, Mulhausen, Strasbourg, Rouen, Paris, et les marchés régulateurs au nord de la capitale. Il y a une augmentation pour Marans, Bordeaux et Toulouse. Les prix régulateurs n'apportent aucun changement au régime de l'importation, tel qu'il a existé pour le mois précédent.

— La chambre est revenue hier sur la décision qu'elle avait prise vendredi dernier relativement à l'impression de documens nécessaires à la fixation du chiffre de la liste civile. Il paraît que la nouvelle année, ce jour de réconciliation, comme dit M. Dupin aîné, a amené la chambre à revenir sur un acte peu courtois. Ainsi, on votera en aveugle sur la liste civile; on croira sur parole les intéressés. On admettra sans preuve, comme chose naturelle, que les revenus des plus beaux domaines de France ne suffisent pas pour couvrir les frais d'entretien. Ce premier pas promet une belle discussion du budget.

— On écrit de Bordeaux 30 décembre :

Nous avions annoncé que l'épouse de l'infortuné Torrijos, qui se trouvait à Paris lors de l'arrestation de son mari, était partie à l'instant même pour l'Espagne. Elle avait traversé notre ville il y a quelques jours. On assure qu'elle avait obtenu de la reine une lettre pour la reine d'Espagne. Dieu sait si cette auguste intercession aurait eu quelque effet sur l'immuable volonté du roi Ferdinand. Quoi qu'il en soit, il était trop tard; la justice d'Espagne va plus vite dans ses assassinats que la tendresse d'une épouse dans son dévouement. M^{me} Torrijos a appris à Bayonne que son mari avait été exécuté. Elle est arrivée avant-hier dans nos murs, se rendant à Paris. Il n'est pas de paroles pour rendre une pareille douleur, et la pitié qu'elle inspire.

— Il résulte des registres d'administration des pompes funèbres que la mortalité, à Paris, aura été cette année moins forte d'un 5^e que les années antérieures. La moyenne ordinaire est par an de 24,000 décès; et le nombre de morts en 1831 n'aura pas été au-delà de 19,000. Cette différence est assez remarquable. C'est, dit-on, la classe riche qui a été moins frappée, et cela peut s'expliquer par les émigrations du faubourg St-Germain, en province et à l'étranger. Mais ces émigrations ne vont pas à beaucoup près au 5^e de la population. Il y a donc eu cette année amélioration de la santé publique. Cela tient à des causes dont nous nous félicitons sans les connaître.

— On écrit de Rennes, 27 décembre :

Deux capitaines du 6^e léger, qui vient d'arriver en cette ville, se sont

battus en duel hier. L'un d'eux a été blessé grièvement d'un coup de sabre à la tête, et l'autre a été tué sur la place. Voici ce qu'on raconte sur les causes de ce funeste événement, et on s'étonnera sans doute de leur puérité :

« Ces deux officiers, connus dans leur régiment pour être amis intimes, eurent en route un léger différend à propos d'un billet de logement qui aurait été délivré par erreur à l'un d'eux et réclamé vainement par le vrai destinataire. Cette discussion dégénéra bientôt en une violente altercation, et le combat eut lieu. »

— Un grand nombre d'habitans de Lille viennent d'adresser à la chambre des députés une pétition tendant à obtenir l'anéantissement du droit exceptionnel de trente-trois centimes par cent kilogrammes de houille entrant par le département du Nord, et pour demander que ce droit soit réduit au taux de celui sur les houilles qui entrent par les départemens de l'Est.

Cette pétition est digne d'intérêt; mais nous craignons bien qu'elle n'obtienne pas plus de succès sous le cabinet du 13 mars, que sous les ministères de la restauration.

Entre la justice que réclament les habitans de Lille, et le pouvoir qui devrait la leur rendre, il s'élève, quant à présent, une barrière insurmontable... les mines d'Anzin. (Courrier des électeurs.)

— Par un arrêté à la date du 12 décembre, M. le préfet du Nord a autorisé la navigation sur le canal de Roubaix et la perception des droits fixés par le tarif, sur la partie du canal comprise entre la Deule et le village de Croix.

— Le préfet des Ardennes, par arrêté en date du 13 décembre, a prescrit aux maires du département des mesures répressives de la mendicité. La liste des mendiants invalides sera adressée au bureau de bienfaisance du canton, qui expédiera en échange des médailles de fer-blanc disposées de manière à pouvoir être suspendues aux vêtements. Tout individu qui ne représentera point ce signe distinctif sera mis à la disposition du procureur du roi. Les indigens valides trouveront de l'emploi dans les ateliers de bienfaisance. Nous examinerons si ces mesures, qui se rapportent sans doute aux instructions de l'autorité supérieure, opèrent le bien sans empiéter sur la liberté. (Tems.)

— La fabrique de toiles de Bar reçoit beaucoup de commandes pour le printemps; les ouvriers ont ainsi du travail pendant l'hiver.

— Les grands fonctionnaires de la Porte-Ottomane se sont réunis en corps pour remercier le sultan d'avoir fait grâce au pacha d'Albanie, qui a été fait prisonnier par le grand-visir. Voilà un bel exemple pour l'empereur de Russie et les boyards, qu'on dit si acharnés à la perte des chefs polonais vaincus.

— Voici le début d'un ukase de l'empereur de Russie annonçant l'amnistie qu'il accorde à la Pologne :

« Par la grâce de Dieu, nous Nicolas I^{er}, empereur autocrate de toutes les Russies, roi de Pologne, etc ;

Nos manifestes précédens et nos proclamations ont assez fait connaître à nos fidèles sujets combien nous avons souffert de la nécessité d'employer la force des armes pour mettre fin à la rébellion qui avait éclaté dans notre royaume de Pologne. Profondément touché des maux sans nombre auxquels ce pays allait être livré, nous avions voulu n'user que de persuasion pour faire rentrer dans le devoir nos sujets égarés; mais notre voix n'a pas été écoutée, et la Pologne ne devra le retour de la paix et de l'ordre légal qu'aux armes victorieuses de l'empire, auquel ses destinées sont irrévocablement liées.

— On lit dans l'Aviso de la Méditerranée :

Navarin, 1^{er} décembre 1831.

Je pense que le gouvernement et les ministres sont trompés par des rapports inexacts sur la situation des choses dans la Grèce. On est peiné de voir la désorganisation de l'arsenal de Nauplie, créé miraculeusement par les soins de l'estimable capitaine Pourchet. On avait réuni dans cet arsenal un matériel riche et étonnant pour le pays, 18,000 fusils en bon état; il avait été vu avec admiration par tous ceux qui l'avaient visité. On a renvoyé les 70 ouvriers grecs formés par nos sous-officiers ouvriers, ils ont eux-mêmes quitté Nauplie, et cet arsenal est livré à l'incurie et au gaspillage. Enfin, le gouvernement grec ayant remercié quelques officiers supérieurs qui étaient à son service, le général commandant l'armée d'occupation a cru devoir rappeler tous les Français employés à Nauplie; ils sont tous arrivés à Modon: on trouve cela bien fâcheux.

TRIBUNAUX.

Un nommé Letellier comparait devant la 7^e chambre sous la prévention de vagabondage, et disait, pour sa défense, que son père et sa sœur vivaient à Paris dans l'opulence, et qu'ils n'hésiteraient pas à le réclamer. L'affaire fut donc remise à huitaine, et sur ses indications on assigna M. et M^{lle} Letellier. Celle-ci s'approche pour déposer, et le prévenu s'écrie: « Certainement, elle ne me niera pas pour son frère. » Cependant M^{lle} Letellier déclare qu'elle ne connaît pas le prévenu, qu'elle croit seulement se rappeler qu'elle l'a vu il y a plusieurs années. M. Letellier, que les infirmités de l'âge empêchent presque de se soutenir, déclare reconnaître le prévenu. « Je ne suis pas votre fils peut-être, reprit celui-ci... Vous êtes un faux témoin, ajoute-t-il. » M. Letellier raconte alors, avec une émotion que partage tout l'auditoire, comment le prévenu fut recueilli dans sa famille dès son bas âge. « Il portait le même nom que nous, dit le vieillard; cette circonstance nous attachait encore davantage à lui. Je le fis élever... J'eus pour lui toutes les bontés d'un père, quoiqu'il me fût étranger; mais sa mauvaise conduite et son ingratitude m'ont enfin forcé à l'abandonner. »

Alors M. Letellier raconte que dès son enfance le prévenu manifesta les inclinations les plus perverses. Diverses condamnations intervinrent contre lui, sans que pour cela il fût corrigé. Plusieurs fois il consentit à le reprendre dans sa maison; mais tous ses efforts n'ont pu parvenir à le ramener dans la bonne voie. Ce récit, plein de détails touchans, a vivement intéressé l'auditoire, et l'on ne pouvait voir sans émotion tant de bienfaisance récompensée par tant d'ingratitude. Le prévenu reste impassible, et sur sa figure, qu'ombrage une épaisse chevelure, on ne peut découvrir d'autres sentimens que celui de la haine. « Le tribunal saura tout, s'écrie-t-il avec un cynisme révoltant: vous êtes mon père, et c'est ma sœur qui est ma mère. » (Mouvement d'indignation.)

Le tribunal l'a condamné à six mois de prison pour vagabondage. « M. Letellier, dit-il alors, souhaitez que je reste long-temps en prison, car si j'en sors... Allez, cette affaire ne restera pas là... Vous aurez de mes nouvelles plus tard. » Et le malheureux vieillard semble plaindre encore l'infâme qui profère ces blasphèmes.

— La cour d'assises du Morbihan vient de terminer sa session par le jugement par contumace de Adrien-Fulgens Guedin de la Houssaye, ex-marchand de vin à Josselin. Ce chef de bande a été condamné à la peine de mort, comme coupable d'avoir excité à la guerre civile et d'avoir fait partie des bandes qui infestent le Morbihan. Six de ses complices ont été également condamnés à la même peine.

Jurisprudence de Commerce.

La lettre missive par laquelle le débiteur d'une lettre de change remercie le porteur de la promesse qu'il a faite de ne pas se présenter au paiement lors de l'échéance est-elle une reconnaissance par acte séparé qui empêche la prescription quinquennale? (Rés. négat. cour d'app. d'Orléans.)

L'arrêt qui résout ainsi cette question est-il à l'abri de la censure de la cour de cassation? (Rés. aff. cour de cass. de Fr.)

Société. — Partage.

L'un des associés peut-il contraindre ses associés à partager un objet particulier à la société, avant qu'il ait été procédé à la liquidation de la société et au règlement des comptes des associés entr'eux?

La cour royale de Bordeaux a prononcé la négative par un arrêt récent.

ITALIE — Rome, 16 septembre.

La duchesse de Berry est inopinément revenue à Rome. On ne sait si c'est à cause de sa mobilité habituelle ou parce que le séjour de Naples ne lui a pas convenu. On dit qu'elle va partir pour Lucques.

Jérôme Bonaparte est revenu ici de Florence. On dit qu'il veut dissoudre son établissement à Rome, et s'établir pour toujours en Toscane.

ESPAGNE — Madrid, 24 décembre.

Voici le document diplomatique adressé à ce que l'on assure, à toutes les cours de l'Europe, afin de leur faire connaître franchement à ce sujet quelle sera la politique de l'Espagne. C'est une pièce digne de l'arrogance castillane; l'empereur Alexandre, en 1815, n'aurait pas dépassé davantage les bornes de la pétulance.

« L'Espagne, dans le but de la conservation de sa tranquillité, ne peut rester indifférente dans la lutte qui se prépare dans le royaume de Portugal pour détrôner le roi, que le souverain mon maître a reconnu comme légitime, vu que les représentans du peuple portugais, légalement convoqués, le déclarèrent, d'après les anciennes lois fondamentales qui ont toujours réglé la succession de la dynastie de Bragançe, héritier légitime de la couronne vacante par le décès de Jean VI, et attendu que l'aîné de la branche royale avait accepté un autre trône et résidait volontairement en pays étranger, si c'est ainsi qu'on peut désigner le Brésil, après une séparation illégale de la métropole, et qui n'a d'autre sanction que celle que reçoivent maintenant les systèmes révolutionnaires.

« En conséquence, le ministre des affaires étrangères notifie à tous les cabinets qu'une armée espagnole sera immédiatement dirigée vers les frontières du Portugal, qui agira d'après les circonstances, et qui aidera au besoin, en vertu d'un traité signé avec S. M. T. F., le gouvernement de don Miguel, sans qu'aucune considération puisse influencer la conduite de l'Espagne dans une affaire qui lui est toute personnelle, et que, d'après les traités de 1814 et 1815, personne autre que Sa Majesté catholique n'a le droit d'intervenir, puisque du résultat de la lutte dépend son avenir; tant d'effet d'un voisinage de troubles pourrait lui être funeste. »

Ainsi donc, cette note, émanée de la chancellerie de Russie et de Vienne, doit opérer quelques résultats, d'autant plus que S. M. C. ajoute « qu'elle sait que sa démarche sera approuvée par ses alliés, qui la seconderont au besoin pour obtenir la continuation de la paix et de la tranquillité, qui, malgré le génie des révolutions, n'ont pu être troublées dans la Péninsule. »

Comme la France a eu depuis quelque temps un langage assez ferme à l'égard de l'Espagne, nos constitutionnels attendent secours d'elle; mais si la Russie, la Prusse et l'Autriche prennent cause pour don Miguel, alors la question se compliquera beaucoup.

AUTRICHE. — Vienne, 21 décembre.

Ce matin le bruit courait généralement ici que les états-généraux avaient par une adresse engagé le roi des Pays-Bas à accepter le traité de Londres. On n'a cependant encore rien reçu d'officiel à ce sujet, et

la chose paraît peu vraisemblable. Le résultat de la nouvelle a toutefois été de produire une hausse assez sensible dans les fonds; hausse qui eût été bien autrement forte si la nouvelle avait eu quelque caractère d'authenticité.

— Un courrier russe, venant de Saint-Petersbourg, arriva ici avant-hier dans la nuit; hier soir l'ambassadeur russe en réexpédia un autre; circonstance qui permet de croire que de graves et pressantes négociations sont en jeu. L'ambassadeur hollandais reçoit également de fréquentes communications du cabinet de La Haye, et on parle d'un acte de la plus haute importance qui lui serait récemment parvenu.

Nouvelles de Pologne.

Varsovie, 21 décembre.

Le ministère des finances vient d'arrêter ce qui suit :

1° Les impôts légalement établis depuis le 29 novembre de l'année dernière, sont supprimés jusqu'à la fin de cette année. Cette disposition ne s'applique pas aux impôts indirects fixés le 30 septembre de cette année, par le président du gouvernement provisoire.

2° Sera provisoirement supprimé, jusqu'à la connaissance exacte de la situation du trésor, le paiement de tous les arriérés dus par le gouvernement jusqu'au 29 novembre de l'année 1830; mais toutes les obligations sur le trésor, nées de la révolution, sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

— Le pont de la Vistule s'est brisé pour la troisième fois depuis le commencement de cet hiver; la crue excessive des eaux a causé beaucoup de dommages.

— Le régiment de hulans d'Ukraine commandé par le général Witt est entré hier dans la capitale.

COMMERCE.

PRIX DES HUILES. — Lille, 2 janvier.

	Graines.		Huiles.		Tourteau.
	18	22	74 f. 50	75 50	
Colza.	18	22	74 f. 50	75 50	10 50 11
Oeillette.	26	26 50	102	"	9
Id. bon goût.	"	"	108 50	"	"
Lin.	18	22	87 50	"	17 50 20
Caméline.	18	20	88	"	10 50
Chanvre.	13	15	89	"	10
Huile épurée pour quinquets			80 50	81 50	
Idem réverbères			78 50	79 50	

MARCHÉ DE BRUXELLES. — Prix des Huiles, 4 janvier.

Huile de colza présente 49 1/4; décembre 00; janvier 49; février 00; mars 48; avril 00; mai 47 1/2; septembre 47; huile de lin présente 50 1/2. mai 00; graine de colza 00; graine de lin.

Ce qui précède est en argent de Brabant.

BOURSE D'ANVERS, du 4 janvier.

Métalliques	87	N	Rente perp. Esple à Paris.	
Lots de fl. 250	380		" " " à Amst.	46 1/4 A
Nal. oitains	72 1/2		Anglo Danois	65 1/4 N
Société de commerce			Lots de Pologne	100
Guebhard	74 1/2	N	Emprunt des 12 mill.	84 3/4 à 85

Bourse de Paris du 3 janvier. Rentes 5 p. c. au compt., jouissance du 22 mars 1830, 95 90 c. — 4 1/2 p. c. p. c., jouissance du 22 sept., 100 fr. 00 c. — 4 p. c. p. c. — Rentes 3 p. c. p. c., jouiss. du 22 juin 1830, 66 fr. 90 c. — Act. de la banque, 1605 fr. 00. Cerif. falconnet, 76 fr. 45 c. — Cortés d'Espagne, 00 fr. 00. — Emp. royal d'Espagne 1830, 74 fr. 1/2. — Rente perpétuelle d'Espagne, 54 fr. 1/2.

Bourse d'Amsterdam, du 2 janvier. — Dette active 40 7/8, Billets de change, 16 3/4. Synd. d'amort., 66 3/8.

Marché de Namur du 5 janvier 1831.

	Fl.	C ^s .	C ^{ss} .
Froment-roux, la rasière	9	88	75
Seigle.	6	85	59
Avoine	2	75	62
Pommes de terre.	1	41	42
Beurre.	0	72	86

ANNONCES.

1463. Vente de 170 bonniers de bois et terre.

On fait savoir que le 17 courant, à dix heures du matin, il sera exposé en vente, devant M. le notaire de Gotte, à Andennes, savoir :

Quinze bonniers du bois de Rouveroy, situé à Sclaya, et soixante-cinq bonniers de terrain du bois de Gaillot, situé commune de ce nom.

Et le 18 courant, à la même heure, à Temploux, pardevant le notaire Denis,

1° Vingt-neuf bonniers de bois, dit Fayl-Temploux;

2° Dix-sept bonniers de bois, aussi nommé Fayl-Temploux;

3° Quarante-cinq bonniers de terre, situés à ladite commune, et divisés en plusieurs parcelles.

Les prix payables en dix termes et en dix années.

1425. Beau quartier garni avec écurie à louer, rue de l'Escalier, N° 40, à Namur.

1468. F. Charlier, instituteur à Namur, a l'honneur d'informer le public, qu'au 15 courant, à six heures au soir, il ouvrira, à son domicile, un cours de leçons grammaticales et de calcul.

P. S. Les personnes qui désirent suivre ses leçons, sont priées de s'adresser rue Saint-Jacques, N° 58.